

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive européenne 2001 / 58 / CE

Produit : **ProElif**

Version n°01 du 22/03/04

## 1 - Identification du produit et de la société

Désignation commerciale : **ProElif**

Société : **S. A. S. SOFRALAB**  
**STATION OENOTECHNIQUE DE CHAMPAGNE**  
**MARTIN VIALATTE**  
79 AV. A.A. Thévenet - BP 1031 - 51319 MAGENTA

Tél . 03 26 51 56 45 - Fax 03 26 51 87 60

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01 45 42 59 59

## 2 – Composition / Information sur les composants

Levures sèches actives

Alginate

## 3 - Identification des dangers

Produit non dangereux selon les critères de la norme européenne relative à la classification des substances dangereuses.

## 4 - Premiers secours

En cas de contact avec les yeux : Laver à l'eau courante

## 5 - Mesure de lutte contre l'incendie

Non inflammable..

## 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Balayer ou aspirer le produit répandu.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE****Produit : ProElif**

Version n°01 du 22/03/04

**7 - Manipulation et stockage**

Manipulation : R A S

Stockage : Stocker dans une chambre froide à 4°C

**8 - Contrôle de l'exposition / Protection individuelle**

Protection des voies respiratoires : R A S

**9 - Propriétés physiques et chimiques**

Aspect Granulés

Couleur : crème

Masse volumique : 700 à 800 kg/m<sup>3</sup>

pH : 5,0 à 5,5

**10 - Stabilité et réactivité**

Produit stable.

**11 – Informations toxicologiques**

Non concerné.

**12 - Informations écologiques**

Non concerné.

**13 – Considération relatives à l'élimination**

Aspirer le produit répandu

**14 - Informations relatives au transport**

Non concerné.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE****Produit : ProElif**

Version n°01 du 22/03/04

**15 - Informations réglementaires**

Non concerné.

**16 - Autres informations**

« Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité, il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. »